

MONTMAGNY

Damase Chouinard, contre Louis Dooy. Un terrain situé en la paroisse de L'Islet. Vente en la dite paroisse, le 26 février. R. le 10 mars.

Dame Flavie Lavergne, contre Germain Laurendeau. Plusieurs terres dans la paroisse St Thomas. Vente en la dite paroisse, le 24 février. R. le 5 mars.

Charles Ouellet, contre Dame Marie Gagné. Une terre située dans le canton de Montminy. Vente au bureau d'enregistrement le 25 février. R. le 13 mars.

QUÉBEC

Narcisse Dion contre Dame Adele Jolicœur. Le lot No. 131 de la paroisse de St Romuald. Vente en la dite paroisse, le 10 d'avril. R. le 20.

Thomas Lehouillier, contre Ferdinand Bedard. Le lot No. 334 de la paroisse de St-Jean-Deschailions. Vente en la dite paroisse, le 10 d'avril. R. le 30.

Thomas Lehouillier, contre Alfred Bedard. Le lot No. 333 de la paroisse de St-Jean-Deschailions. Vente en la dite paroisse, le 10 d'avril. R. le 30.

La Cité de Québec, contre Odélie Edwin dit Langlais. Les lots Nos. 957, 960, du Cadastre de St-Sauveur. Vente au bureau du Shérif, le 15 février. R. le 20.

La Cité de Québec, contre Wilbrod Beland. Les lots Nos. 249, 2102, du Cadastre de St-Sauveur. Vente au bureau du Shérif, le 15 février. R. le 20.

RIMOUSKI

Louis Jacques Lepage, contre Demoiselle Marie Antoinette Roy. Un emplacement situé en la ville de St-Germain de Rimouski. Vente au bureau du Shérif, le 17 février. R. le 25.

ST-FRANÇOIS

Joseph Beaulne, contre Neil Bouchard et Alfred Lefebvre. Un morceau de terre situé dans le deuxième rang du canton de Clifton. Vente à St-Malo d'Auckland le 10 d'avril. R. le 25.

The Sherbrooke Loan and Mortgage Company, contre l'hon. Joseph Gibb Robertson. Plusieurs lots de terre en la cité de Sherbrooke. Vente au bureau du Shérif, le 15 février. R. le 20.

George Beland, contre Louis Beland. Un emplacement dans le 9e rang du canton d'Ascot. Vente au bureau d'enregistrement, le 22 février. R. le 27.

L'hon. Frederick W. Andrews, contre Jean Jalbert dit Carleton. Plusieurs lots situés dans le canton de Stratford. Vente à St-Gabriel de Stratford, le 25 février. R. le 10 mars.

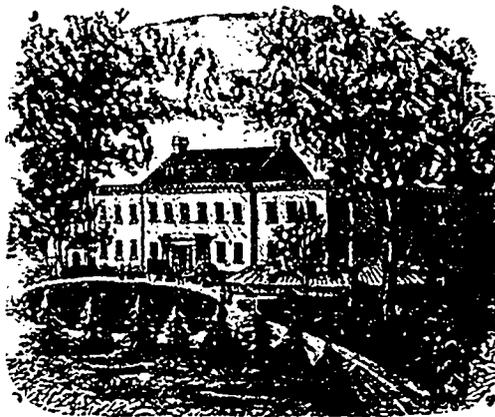
TROIS-RIVIÈRES

Louis Philippe Gullet, contre Maxime Gagnon. Un emplacement situé en la paroisse de Ste-Flore. Vente en la dite paroisse le 14 d'avril. R. le 15.

Philippe Lucien Carignan et al, contre Jean-Baptiste Descoteau. Trois emplacements situés en la cité des Trois-Rivières. Vente au bureau du shérif, le 10 d'avril. R. le 30.

Arthur Fleurant, contre Joseph Fleurant. Deux lots de terre situés en la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet. Vente en la dite paroisse, le 11 d'avril. R. le 22.

Louis Brunelle, contre Oscar Guilbertèsqu. Un emplacement situé en la cité des Trois Rivières. Vente au bureau du Shérif 18 février. R. le 26.



BELMONT RETREAT
QUÉBEC

J. M. Mackay, Propr.

L'INTEMPERANCE GUERIE

Traitement sûr et permanent

Les alcoolisés sont des malades; envoyez-nous les, nous les guérirons.

SOLIDITÉ
— ET —
DURÉE

⚡ ⚡ ⚡
Sont les deux qualités qui excellent dans nos chaussures.
Essayez-les et vous verrez.

Nos voyageurs auront bientôt le plaisir de vous les montrer et vous en jugerez.

Adressez-vous aussi pour vos claques "Jacques-Cartier" et "Goodyear Patent" au plus grand entrepot de Québec.—chez.....

J. H. BEGIN,
121 rue St-Joseph

ESPACE RETENU Par

Vandry & Matte

(OCTAVE MATTE, Successeur)

MATRES-PLOMBIERS

169 Rue St-Jean, Québec.

Tapis & Prelarts **SOUSSIONS**



A. RAGINE & CIE

IMPORTATEURS ET — JOBBERS

MARCHANDISES — — —

SECHES
Généraltes
DE TOUTES SORTES.

340 et 343 RUE ST-PAUL

ET —
179 et 181 —
DES COMMISSAIRES
MONTRÉAL.

Agence de Québec: — — —
33 Rue Sault-au-Matlot
J. E. ROCHETTE

Des Soumissions achetées seront reçues à la résidence épiscopale de Charlottetown, I. P. E., d'ici au samedi le 14e jour de mars 1896, pour la construction de la nouvelle cathédrale catholique de cette ville, suivant les plans et devis qui peuvent être vus à la résidence épiscopale ou au bureau de M. F. X. Berlinguet, architecte, 209 rue St-Jean, Québec.

Les garanties satisfaisantes seront requises pour l'exécution parfaite du contrat.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 5% du montant de la dite soumission. Le chèque sera remis dans le cas où la dite soumission ne serait pas acceptée.

Dans le cas où la dite soumission serait acceptée, si le soumissionnaire refuse de signer le contrat ou de donner les garanties exigées, son chèque sera confisqué, forfait, etc., etc.

Les soumissions devront être adressées comme suit: "Soumission pour la nouvelle cathédrale catholique romaine de Charlottetown, I.P.E."

Le Comité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre du comité.

STEPHEN T. WHITTY,

Résidence épiscopale
Charlottetown, I.P.E.
3 fév. 1896. Secrétaire.